



Les Producteurs de poulet du Canada
**PROGRAMME DE
SOINS AUX ANIMAUX**

MANUEL



Programme de soins aux animaux

Les Producteurs de poulet du Canada

2009

Voici la version 2009 du Programme de soins aux animaux. Nous vous demandons de bien lire le manuel du programme pour vous familiariser avec ses exigences. Sous ce pli, vous trouverez :

- Le manuel du Programme de soins aux animaux.
- Un guide de mise en œuvre à l'intention des éleveurs qui ont déjà adopté le Programme de salubrité des aliments à la ferme (PASAF) *Votre propre poulet*
- Les formulaires suivants de consignation :
 - Formulaire de consignation des données n° 1 (pour consigner l'information générale au sujet de la ferme).
 - Les formulaires des procédures de régie d'élevage (mises à jour chaque année).
 - Les formulaires du dossier spécifique au troupeau (formulaires combinés de consignation pour les Programmes de soins aux animaux et de salubrité des aliments).
 - Les formulaires du dossier sur les déviations (pour consigner les déviations et les actions correctives s'il y a lieu).
- Un DC qui comprend le manuel du programme, le guide de mise en œuvre et les formulaires de dossiers.

Mise en œuvre du programme :

- Compléter le formulaire de consignation des données n° 1 en y inscrivant l'information générale au sujet de votre ferme. L'information ne doit être consignée qu'une seule fois et mise à jour lorsque des modifications sont apportées à vos installations, votre équipement ou votre système de gestion.
- Compléter les formulaires pertinents des procédures de régie d'élevage.
- Compléter les formulaires du dossier spécifique au troupeau pour chacun des troupeaux.
- Compléter les formulaires du dossier sur les déviations pour chaque troupeau s'il y a lieu.

Le guide de mise en œuvre a été conçu comme outil à l'intention des éleveurs qui ont déjà adopté *Votre propre poulet*. On y retrouve uniquement les exigences du Programme de soins aux animaux qui ne sont pas incluses dans *Votre propre poulet*. Le guide de mise en œuvre et les formulaires du dossier spécifique au troupeau ont été conçus pour faciliter, pour les éleveurs, le processus visant à combiner les exigences du Programme de soins aux animaux et celles de *Votre propre poulet*.

Plus d'information sur la mise en œuvre et les audits se trouve dans le manuel. Les éleveurs peuvent aussi obtenir plus de détails auprès de leur office provincial.

A. Introduction	1
Légende	2
Processus d'audit à la ferme et de certification	2
Exemple d'une liste de contrôle	6
B. Sommaire des exigences du programme	8
1. Aliments et eau	8
a. Aliments	8
b. Eau	9
2. Environnement (température, qualité de l'air et éclairage)	10
a. Température	10
b. Qualité de l'air	11
c. Éclairage	12
d. Systèmes de secours	13
3. Densité de peuplement, conception de l'espace et gestion des litières	14
a. Densité de peuplement	14
b. Système de logement et gestion des litières	15
4. Observation et manipulation des poulets	17
5. Pratiques en matière de soins de santé	19
6. Capture et chargement	21
7. Contrôle des insectes et des animaux nuisibles, biosécurité et salubrité	22
8. Éleveur et employés	23
9. Tenue de dossiers et mesures correctives	24
a. Tenue de dossiers	24
b. Mesures correctives	25
C. Formulaires	28



Introduction

Les Producteurs de poulet du Canada (PPC) ont mis au point un programme complet de soins aux animaux pour faire la démonstration de la qualité des soins prodigués aux poulets canadiens. Ce programme a été conçu de façon à compléter le Programme de salubrité des aliments à la ferme (PASAF) *Votre propre poulet* et à donner l'assurance, par la constitution de dossiers, que les éleveurs respectent des exigences de soins aux animaux appropriées.

Le Programme de soins aux animaux est fondé sur un document national : *le Code de pratiques recommandées pour le soin et la manipulation des animaux de ferme – Poulets, dindons et reproducteurs du couvoir à l'abattage*. La première publication de ce code de pratiques date de 1983. Il s'agissait alors de lignes directrices d'application volontaire visant à favoriser l'adoption de bonnes pratiques pour les soins aux animaux donnés à la volaille. Les PPC ont collaboré avec le secteur des productions animales, les gouvernements, l'Association canadienne des médecins vétérinaires, la Fédération des sociétés canadiennes d'assistance aux animaux, le Conseil canadien de protection des animaux et des universitaires spécialistes du comportement des animaux afin d'intégrer à ce code les normes appropriées pour le soin et la manipulation des poulets. La plus récente version du code a été mise au point en 2003.

Au cours des dernières années, tant au Canada qu'à l'étranger, les intervenants et les consommateurs sont devenus de plus en plus sensibilisés aux questions relatives au soin des animaux. Tous les trois ans, les PPC mènent un sondage sur les usages et les attitudes, dans le cadre d'un programme permanent de suivi de l'évolution de la consommation de poulet et des autres viandes ainsi que des attitudes des consommateurs. Dans le sondage la plus récente des usages et des attitudes des PPC (2007), c'est le sort des poulets et des bovins qui, en ce qui concerne les soins aux animaux, préoccupe le plus le consommateur moyen. D'après les grands détaillants en alimentation, il faut montrer aux consommateurs, lorsqu'ils se présentent au comptoir des viandes, que l'industrie du poulet prodigue des soins appropriés à ses oiseaux.

Plusieurs programmes nationaux et internationaux de soins aux animaux ont été, ou sont en voie d'être établis. Au Canada, les Producteurs d'œufs du Canada et l'Office canadien de commercialisation du dindon ont élaboré des programmes auditailes de soins aux animaux pour leur secteur respectif de l'industrie avicole canadienne. Des programmes similaires ont aussi été créés et sont mis en œuvre aux États-Unis, en Grande-Bretagne, en Australie et dans l'Union européenne.

Les soins aux animaux sont une question importante pour les éleveurs canadiens de poulet. Les PPC et l'industrie canadienne de la volaille ont toujours été fiers de leur excellente réputation en matière de soins aux animaux. Les éleveurs canadiens de poulet ont accordé leur appui au Code de pratiques pour le soin et la manipulation des poulets depuis son adoption. L'élaboration de ce programme témoignera de l'engagement des producteurs de poulet à l'égard des soins aux animaux. Pouvoir en faire la preuve aux consommateurs sera l'un des éléments clés de la réussite de l'industrie du poulet à griller à court terme, dans le futur.

La Fédération des sociétés canadiennes d'assistance aux animaux et l'Association canadienne des médecins vétérinaires ont révisé et soutiennent la mise en œuvre du Programme de soins aux animaux des Producteurs de poulet du Canada.



Fédération des sociétés canadiennes d'assistance aux animaux
Canadian Federation of Humane Societies



Canadian Veterinary
Medical Association
L'Association canadienne
des médecins vétérinaires

Légende

Dans chacune des sections, les pratiques de production portent la mention **DF** ou **FR**.

DF La mention – ce que vous DEVEZ FAIRE – désigne les pratiques de production obligatoires qu'il faut appliquer pour assurer le bien-être des troupeaux.

FR La mention – FORTEMENT RECOMMANDÉE – désigne les pratiques de production qui sont très importantes dans le cadre du Programme de soins aux animaux. Les pratiques de production ne sont pas obligatoires, mais il est hautement recommandé de les appliquer pour prendre soin le mieux possible des troupeaux.

Processus d'audit à la ferme et de certification

L'audit du Programme de soins aux animaux sera jumelée à l'audit de *Votre propre poulet*.

La présente section donne un aperçu des rôles et responsabilités des intervenants participant au processus d'audit et de certification.

Responsabilités des Producteurs de poulet du Canada

- La conception et l'exécution du Programme de soins aux animaux à l'échelle nationale et le maintien des exigences techniques et du manuel des éleveurs.
- L'élaboration, le maintien et l'exécution des programmes de formation pour les auditeurs à la ferme du Programme de soins aux animaux.
- Le suivi continu d'un programme efficace de même que l'application et la certification uniformes dans toutes les provinces.

Responsabilités des offices provinciaux

- La présentation du Programme de soins aux animaux et la prestation des services de certification à l'intention des éleveurs de la province.
- La mise en œuvre des procédures de certification, ce qui comprend : les audits à la ferme, l'examen des rapports d'audit et des recommandations et la prise de décisions en matière de certification.
- La gestion des plaintes et des procédures d'appel.
- La mise en œuvre d'un programme efficace et le respect du manuel de gestion pour assurer une cohérence.

Responsabilités des éleveurs

- La mise en œuvre et le maintien de la conformité des exigences du Programme de soins aux animaux.
- La tenue des registres qui respectent les exigences du Programme de soins aux animaux.
- La mise en application continue du programme ainsi que des audits annuels et à la prise de mesures correctives dans le but de corriger toute déviation observée dans le rapport d'audit dans le délai prescrit par l'auditeur.
- La communication à l'office provincial de tout changement important en matière gestion à la ferme (p. ex., exploitation d'un nouveau poulailler qui n'a pas fait l'objet d'un audit antérieur ou qui a changé de propriétaire).



Fréquence des audits

Une combinaison d'audits complets (C), d'audits partiels (P), d'évaluations de dossiers (ÉD) et d'auto-déclaration des éleveurs (AD) servira à évaluer la conformité au programme sur une base annuelle.

Audit complet (C) – Audit à la ferme/sur les lieux des registres, des exposés de fait ou d'autres renseignements pertinents pour déterminer si les exigences données du programme sont bien respectées.

Audit partiel (P) – Évaluation à la ferme/sur les lieux des registres, des exposés de fait ou d'autres renseignements pertinents pour déterminer si le sous-ensemble des exigences données du programme sont bien respectées.

Évaluation des dossiers (ED) – Évaluation hors ferme d'un sous-ensemble de registres ou de renseignements pertinents pour déterminer si toutes les exigences données du programme ou une partie de ces dernières sont bien respectées. Cette évaluation comprend la communication directe avec le représentant de la ferme et peut être effectuée à la ferme.

Auto-déclaration (AD) – Attestation de l'éleveur selon laquelle toutes les exigences données du programme sont bien respectées. L'auto-déclaration doit comprendre la liste de contrôle dûment remplie et tout autre document ou registre requis.

Le cycle d'audit succèdera au cycle d'audit du Programme de salubrité des aliments, qui se conforme à l'échéancier ci-dessous :

Cycle initial de sept ans :

An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7
C	P	ED	AD	P	ED	AD

Suivi d'un cycle de six ans :

An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6
C	ED	AD	P	ED	AD

Votre office provincial décidera de la position que vous occupez dans le cycle de l'audit. Par ailleurs, un minimum de 7 p. 100 des fermes subissant une évaluation des dossiers ou une auto-déclaration feront l'objet au hasard d'un audit partiel à la ferme.

Des audits ponctuels peuvent avoir lieu en tout temps. Un audit à la ferme peut être déclenché par des rapports de laboratoire, des rapports d'audit, des plaintes de non-conformité par les intervenants ou des changements apportés par les éleveurs.

Liste de contrôle avant l'audit de l'éleveur

Avant un audit à la ferme, l'éleveur devra suivre la liste de contrôle préalable afin d'évaluer son état de préparation à l'audit. Une fois la liste passée en revue, l'éleveur devrait être en mesure d'avoir une bonne idée de sa conformité aux exigences du Programme de soins des animaux.

Biosécurité pendant l'audit

Pendant l'audit à la ferme, les auditeurs suivront de rigoureuses lignes directrices de biosécurité afin d'éviter la contamination. Les auditeurs prendront des mesures préventives afin qu'ils ne présentent pas de risque en matière de biosécurité à la ferme en stationnant dans un endroit désigné, en évitant la contamination croisée, en portant une combinaison et des bottes propres, en jetant les vêtements et les bottes jetables dans un endroit acceptable et en suivant toute mesure supplémentaire en biosécurité demandée par l'éleveurs.



Processus d'audit

En temps normal, les éleveurs seront informés qu'un audit annuel aura lieu, et la date sera décidée en fonction de la disponibilité des auditeurs et des éleveurs. Cependant, les offices provinciaux se réservent le droit de procéder en fonction de leurs règlements.

L'audit du Programme de soins aux animaux sera jumelé à l'audit de *Votre propre poulet*. Une fois l'audit commencé, l'auditeur présentera les objectifs et donnera un aperçu du déroulement de l'audit. Pour ce qui est des audits à la ferme, l'auditeur passera en revue les registres, discutera de la mise en œuvre avec l'éleveur et effectuera une visite des lieux afin d'en évaluer la conformité avec le programme.

Pour clore l'audit, l'auditeur rédigera un rapport ou résumera verbalement l'ensemble des demandes d'action correctives (le cas échéant). Ce rapport énumérera les mesures correctives et les 2 parties conviendront d'une date limite d'achèvement. Le rapport, qui sera adressé aux éleveurs, sera complété pour *Votre propre poulet* et le Programme de soins aux animaux. L'éleveur recevra un exemplaire du rapport.

Si des mesures correctives ont été relevées, un échéancier sera établi avec l'éleveur afin de déterminer quand les mesures correctives seront réévaluées. Par la suite, un audit de suivi sera prévu, au cours duquel l'auditeur jugera de la mise en œuvre et de l'efficacité des mesures correctives. À ce moment, un rapport de suivi sera préparé et l'éleveur devra signer une déclaration indiquant qu'il continuera de suivre et de mettre en œuvre le Programme de soins aux animaux.

L'auditeur ne remet pas de certification; il présente plutôt une recommandation et le rapport d'audit sera envoyé à l'agent de certification.

Certification

Une fois le rapport d'audit reçu, l'agent de certification prendra une décision concernant l'attribution de la certification.

Avant d'accorder la certification, l'agent de certification doit s'assurer que toutes les exigences obligatoires du Programme de soins aux animaux ont été dûment respectées, que l'éleveur est un détenteur de quota ou un éleveur titulaire d'une licence, que l'éleveur a signé la déclaration de l'éleveur indiquant qu'il continuera à suivre les exigences du programme et à participer aux audits annuels et que l'éleveur a complété les demandes d'action corrective (DAC) de son audit (s'il y a lieu).

Toutes les exigences obligatoires doivent être mises en œuvre avant de recevoir la certification. Afin de faciliter la mise en œuvre des exigences en matière de densité, le conseil d'administration des PPC a approuvé une mise en place graduelle de cinq ans de ces exigences. La période de transition débutera le 1^{er} décembre 2008 et s'achèvera au début de la période A-121, c'est-à-dire le 1^{er} décembre 2013. Par conséquent, afin de conserver la certification, toute exploitation agricole devra se conformer aux règlements en matière de densité sur le placement des poussins dès le début de la période A-121.

Lorsqu'un éleveur obtient sa certification, une vignette autocollante annexée à la lettre de certification lui sera adressée.

Conformément au processus de certification, les éleveurs peuvent loger une plainte ou un appel légitime auprès de l'office provincial. Les éleveurs devraient vérifier auprès de l'office provincial la procédure à suivre.



La certification au sein de ce programme indique que la régie d'élevage à la ferme respecte les exigences du Programme de soins aux animaux des PPC. La certification ne garantit pas la qualité des soins prodigués aux animaux sur ces fermes.

Retrait du certificat

L'agent de certification a le pouvoir de suspendre la certification ou d'y mettre fin.

Voici les raisons évoquées pour suspendre ou retirer une certification :

- l'éleveur cesse d'élever des poulets à griller pendant plus d'un an;
- l'éleveur refuse l'audit;
- l'éleveur ne procède pas aux mesures correctives requises;
- l'éleveur ne respecte plus les exigences du Programme de soins aux animaux;
- l'éleveur vend son quota;
- la coopération et l'accès à la documentation, aux installations et au personnel ne sont pas accordés aux auditeurs pendant l'audit;
- l'éleveur se sert de la certification ou d'autres documents du programme d'une façon qui entre en conflit avec les lignes directives énoncées.

Une fois suspendue ou retirée, la certification ne peut être affichée ou utilisée pour indiquer que la ferme est certifiée en vertu du programme. Si la certification d'un éleveur a déjà été suspendue ou retirée et que l'éleveur a l'intention d'obtenir de nouveau une certification, il doit recommencer le cycle d'audit par un audit complet.

Pour de plus amples renseignements sur le Programme de soins aux animaux, veuillez communiquer avec les Producteurs de poulet du Canada ou avec votre office provincial.



Exemple d'une liste de contrôle

Référence au Manuel	Numéro de page	Exigence
<i>Exigences obligatoires</i>		
1 a) Aliments	p. 8	<input type="checkbox"/> Les oiseaux ont suffisamment d'espace pour s'alimenter sans contrainte
	p. 8	<input type="checkbox"/> Nombre de mangeoires/espace pour mangeoires inscrit sur la feuille de consignation de données 1 (ou semblable)
	p. 8	<input type="checkbox"/> Nombre approprié de mangeoires fournies
	p. 8	<input type="checkbox"/> Les aliments pour poulets satisfont aux besoins nutritionnels
	p. 8	<input type="checkbox"/> Exigences de <i>Votre propre poulet</i> sur la qualité des aliments suivies
1 b) Eau	p. 9	<input type="checkbox"/> Les oiseaux ont de l'eau potable à volonté
	p. 9	<input type="checkbox"/> Exigences de <i>Votre propre poulet</i> sur la qualité de l'eau suivies
	p. 9	<input type="checkbox"/> Nombre approprié d'abreuvoirs fourni
	p. 9	<input type="checkbox"/> Nombre d'abreuvoirs/de tétines pour l'eau inscrit sur la feuille de consignation de données 1 (ou semblable)
2 a) Température	p. 10	<input type="checkbox"/> Alarmes de température et mesures correctives inscrites
2 b) Qualité de l'air	p. 11	<input type="checkbox"/> Qualité de l'air (ammoniac, humidité, taux de changement d'air) contrôlée quotidiennement
2 c) Eclairage	p. 12	<input type="checkbox"/> Éclairage approprié pour la prise d'aliments et d'eau
	p. 12	<input type="checkbox"/> Programme d'éclairage documenté sur la feuille de consignation de données 1 (ou semblable)
2 d) Systèmes de secours	p. 13	<input type="checkbox"/> Système de surveillance testé et données consignées une fois par élevage
	p. 13	<input type="checkbox"/> Génératrice ou autre système de ventilation, programmes d'alimentation, d'abreuvement et d'éclairage disponibles et testés une fois par élevage
	p. 13	<input type="checkbox"/> Coordonnées des employés disponibles
3 a) Densité de peuplement	p. 14	<input type="checkbox"/> Densité de peuplement ciblée pour pas plus de 31 kg/m ² (6,35 lb/pi ²) à son point le plus élevé, à moins que les exigences pour peuplement entre 31 kg/m ² et 38 kg/m ² décrites ci-dessous soient satisfaites
	p. 14	<input type="checkbox"/> Superficie de l'intérieur du poulailler inscrite sur la feuille de consignation de données 1 (ou semblable)
	p. 14	<input type="checkbox"/> Si la densité de peuplement se situe entre 31 kg/m ² et 38 kg/m ² , les exigences suivantes sont satisfaites : <ul style="list-style-type: none"> • Nombre approprié de mangeoires/abreuvoirs disponibles • Les oiseaux se déplacent à moins de 3-4 m (10-13 pi) pour atteindre la nourriture et l'eau • Compteurs d'eau disponibles • Températures quotidiennes minimales et maximales inscrites • Niveaux d'humidité ou d'ammoniac minimaux et maximaux mesurés quotidiennement • Dossiers sur la mortalité, l'euthanasie et les condamnations tenus par troupeau
3 b) Système de logement et gestion de la litière	p. 15	<input type="checkbox"/> Les systèmes de logements doivent répondre aux exigences de densité de stockage de ce programme.
	p. 15	<input type="checkbox"/> Litière de bonne qualité fournie à chaque troupeau
	p. 15	<input type="checkbox"/> Mesures correctives prises si la litière est trop humide ou trop sèche
	p. 16	<input type="checkbox"/> Litière enlevée après chaque troupeau

4. Observation et manipulation des poulets	p. 17	<input type="checkbox"/>	Éleveur ou employé présent à la livraison et à la mise en place des poussins
	p. 17	<input type="checkbox"/>	Inspection des poussins
	p. 18	<input type="checkbox"/>	Exigences de <i>Votre propre poulet</i> suivies pour s'assurer que le poulailler est prêt à recevoir les poussins
	p. 18	<input type="checkbox"/>	Troupeau observé deux fois par jour
	p. 18	<input type="checkbox"/>	Systèmes de distribution d'aliments et d'eau et systèmes de ventilation vérifiés deux fois par jour
5. Pratiques en matière de soins de santé	p. 19	<input type="checkbox"/>	Nom du vétérinaire et du remplaçant inscrits sur la feuille de consignation de données 1 (ou semblable)
	p. 19	<input type="checkbox"/>	Observation du troupeau pour des signes de maladie et mortalité élevée
	p. 19	<input type="checkbox"/>	Observation des exigences de <i>Votre propre poulet</i> pour assurer l'entretien des médicamenteurs
	p. 20	<input type="checkbox"/>	Consignation quotidienne du taux de mortalité du troupeau
	p. 20	<input type="checkbox"/>	Vétérinaire informé si la mortalité dépassait 2 p. 100 en 24 heures
	p. 20	<input type="checkbox"/>	Oiseaux malades et blessés réformés quotidiennement
6. Capture et chargement	p. 21	<input type="checkbox"/>	L'éleveur ou un employé est disponible et le poulailler est préparé pour faciliter la capture
7. Contrôle des insectes et animaux nuisibles, biosécurité et salubrité	p. 22	<input type="checkbox"/>	Programme efficace de contrôle des insectes et animaux nuisibles
	p. 22	<input type="checkbox"/>	Exigences en matière de biosécurité, de nettoyage et de désinfection de <i>Votre propre poulet</i> suivies
8. Éleveur et employés	p. 23	<input type="checkbox"/>	Tout le personnel comprend le Programme de soins aux animaux
	p. 23	<input type="checkbox"/>	Personnel compétent dans le comportement des oiseaux, la reconnaissance de la maladie, les techniques de manutention d'oiseaux, les techniques d'euthanasie sans cruauté, la gestion de la litière et de la qualité de l'air et les procédures d'urgence pour les incendies et les désastres
9. a) Tenue de dossiers	p. 24	<input type="checkbox"/>	Informations inscrites sur la feuille de consignation de données 1 (ou semblable)
	p. 24	<input type="checkbox"/>	Information appropriée inscrite sur les registres propres aux troupeaux (ou semblables)
9. b) Mesures correctives	p. 25	<input type="checkbox"/>	Consignation des déviations et mesures correctives
<i>Exigences fortement recommandées</i>			
1 b) Eau	p. 9	<input type="checkbox"/>	Un approvisionnement d'eau d'urgence de 24 heures est disponible.
	p. 9	<input type="checkbox"/>	La température de l'eau ne dépasse pas 30 °C (86 °F)
	p. 9	<input type="checkbox"/>	Compteurs d'eau utilisés pour le contrôle de la prise d'eau
2 b) Qualité de l'air	p. 11	<input type="checkbox"/>	Dispositions prises pour réduire la concentration d'ammoniac lorsqu'elle dépasse 15 ppm
	p. 11	<input type="checkbox"/>	Appareils utilisés pour mesurer les niveaux d'ammoniac
2 c) Éclairage	p. 12	<input type="checkbox"/>	Oiseaux exposés à pas moins d'une heure de noirceur dans une période de 24 heures sauf en début d'élevage
8. Éleveur et employés	p. 23	<input type="checkbox"/>	Méthode utilisée pour minimiser l'affolement des oiseaux



1

Aliments et eau

Lorsque les poulets doivent, par suite du manque d'aliments, se bousculer pour se nourrir, le degré d'agressivité peut augmenter. Pour éviter cette situation, il faut vous assurer que les poulets disposent d'un espace suffisant pour se nourrir et boire adéquatement, et qu'ils ne manquent pas d'aliments ni d'eau.

a. Aliments

DF

Vous devez accorder aux poulets assez d'espace pour qu'ils puissent se nourrir sans restriction. Le nombre de mangeoires et leur modèle doivent convenir au nombre et à la taille des poulets du poulailler. Celles-ci doivent être installées à la bonne hauteur. Nous vous recommandons de suivre les conseils du fabricant et de la compagnie génétique de votre (vos) race(s) de poulets.

Le nombre total de mangeoires ou l'espace linéaire qui leur est réservé, les recommandations du fabricant et la capacité maximale du poulailler (nombre de poulets) doivent être consignés sur la feuille de consignation de données 1.

Les aliments doivent combler les besoins nutritionnels des poulets et leur assurer un bon état de santé.

Sur les conseils de votre vétérinaire, lorsqu'une vague de chaleur est annoncée ou avant l'envoi à l'usine de transformation (période de jeûne), on peut cesser temporairement la distribution d'aliments. La durée du jeûne doit être établie en consultation avec le transformateur et le vétérinaire.

DF

Les exigences de *Votre propre poulet* des PPC doivent être suivies pour que la qualité des aliments et l'approvisionnement en aliments soient adéquats.



b. Eau

DF

Les poulets doivent avoir accès en permanence à de l'eau potable, sauf dans les situations suivantes : sur indication contraire d'un vétérinaire, dans le cadre de procédures de vaccination ou lors du processus de capture.

Les exigences de *Votre propre poulet* doivent être respectées pour assurer que la qualité de l'eau est appropriée.

FR

La température de l'eau ne doit pas être supérieure à 30 °C (86 °F).

Il est recommandé d'avoir accès à un approvisionnement d'urgence en eau de 24 heures, de manière à pouvoir faire face à des interruptions de l'approvisionnement. La source de l'approvisionnement en eau doit se trouver soit à la ferme soit dans un endroit identifié se trouvant à l'extérieur de la ferme.

DF

Le nombre et le modèle des abreuvoirs doivent convenir au nombre et à la taille des poulets du poulailler. Nous vous recommandons de suivre les conseils du fabricant et de la compagnie génétique de votre (vos) race(s) afin de choisir un système d'abreuvement approprié.

Le nombre total d'abreuvoirs ou d'abreuvoirs à tétines, les recommandations du fabricant ainsi que la capacité maximale du poulailler (nombre de poulets) doivent être consignés sur la feuille de consignation de données 1.

FR

Des compteurs d'eau sont des outils utiles pour évaluer la quantité d'eau bue par le troupeau.



2 Environnement (température, qualité de l'air et éclairage)

a. Température

La température ambiante est le résultat des effets combinés de plusieurs variables, dont la température de l'air, l'humidité, la circulation d'air, la température des surfaces avoisinantes, la densité de peuplement, l'âge et le stade de production.

De façon générale, la zone de confort thermique des poulets se situe entre 20 °C et 30 °C (68 °F à 86 °F). Quand la température est inférieure à 26 °C (78,8 °F), les poussins d'un jour ne sont pas en mesure de maintenir leur température corporelle. La température du poulailler devrait toujours se situer entre 30 °C et 32 °C (86 °F et 90 °F) durant la première semaine après le placement des poussins. En règle générale, on devrait abaisser la température de 2 °C à 3 °C (de 4 °F à 6 °F) par semaine jusqu'à ce qu'elle se situe entre 21 °C et 23 °C (70 °F et 75 °F) une fois les poulets âgés de six semaines. Par la suite, on devrait maintenir la température entre 10 °C et 27 °C (62 °F et 80 °F). Il faut mesurer la température à la hauteur des oiseaux. On doit éviter de maintenir des températures extrêmes dans les poulaillers. Il est possible de modérer les effets de la chaleur en fournissant aux oiseaux des possibilités supplémentaires de se refroidir par évaporation ou par une circulation accrue de l'air. Il faut toujours protéger les poulets, peu importe leur âge, contre les courants d'air et les zones froides.

Les conditions idéales de température varient selon les races de poulet. Vous devriez donc observer le comportement des poulets pour évaluer leur confort thermique.

Des températures trop élevées provoquent les effets suivants :

- les poulets se rassemblent loin de la source de chaleur,
- des fientes sont collées sur le cloaque des poulets,
- les poulets battent des ailes et les étirent fréquemment,
- les poulets halètent.

Des températures trop basses engendrent les effets suivants :

- les poulets se rassemblent près de la source de chaleur,
- les poulets se blottissent ou s'empilent les uns sur les autres,
- les poulets ébouriffent leurs plumes,
- les poulets tremblent ou adoptent une posture rigide,
- les poulets lancent des cris de détresse.

Quand la température est idéale, les poulets sont uniformément répartis dans le petit enclos sous la source de chaleur ou sur tout le plancher du poulailler.

DF

Il faut inscrire toutes les alertes de température ainsi que les mesures correctives qui ont été prises (voir Registres propres aux troupeaux). Le système d'alarme doit vous avertir lorsque la température change et atteint des valeurs qui se situent en dehors de la zone de température optimale (confort thermique) appropriée selon l'âge et la race des poulets.



b. Qualité de l'air

Vos installations doivent être conçues de façon à ce que vous puissiez contrôler la qualité de l'air à l'intérieur du poulailler lorsqu'il se produit des changements climatiques normaux. Vous devez pouvoir assurer :

- l'enlèvement de la vapeur d'eau,
- l'élimination du gaz ammoniac,
- l'élimination du dioxyde de carbone.

Un bon système de ventilation fera entrer assez d'air frais pour maintenir un troupeau en croissance en bonne santé. Les oiseaux doivent jouir d'un débit d'air adéquat. Vous devez pouvoir contrôler la fréquence du renouvellement de l'air et l'adapter à l'âge et au poids des poulets, en fonction des conditions atmosphériques extérieures. Si les systèmes fonctionnent bien et qu'ils sont bien ajustés, la litière demeure sèche, les températures sont uniformes et il n'y a pas de courants d'air.

La qualité de l'air dépend de la densité de peuplement, de l'âge des oiseaux, de la qualité de la litière, de la température ambiante et de la régie d'élevage. Vous devriez consulter votre fabricant d'équipement pour qu'il vous aide à déterminer le modèle le plus approprié, le meilleur débit de renouvellement de l'air, le nombre de ventilateurs, etc., qui conviennent à votre type d'exploitation.

L'humidité relative devrait être maintenue à un niveau qui empêche l'excès d'humidité dans les litières et/ou la formation de condensation sur les murs. Par ailleurs, s'il y a trop peu d'humidité dans la litière, elle deviendra sèche et poussiéreuse. Le taux d'humidité relative acceptable est généralement de l'ordre de 50 p. 100 à 70 p. 100. Un niveau d'humidité supérieur à 70 p. 100 crée un excès d'humidité et des niveaux élevés de gaz ammoniac. Règle générale, le taux d'humidité est moins élevé en début d'élevage. Il peut se situer en dehors de la fourchette mentionnée pendant de brèves périodes, en raison des conditions climatiques extérieures.

La concentration de gaz ammoniac dans l'air ne doit pas être supérieure à 25 ppm. À ce niveau, il devient difficile de travailler (c.-à-d. irritation nasale et oculaire). Entre 10 et 15 ppm, l'ammoniac peut être détecté à l'odeur.

FR

Si la concentration d'ammoniac dépasse 15 ppm, des mesures doivent être prises pour la réduire afin d'éviter toute lésion aux voies respiratoires des oiseaux.

DF

L'éleveur ou un employé de la ferme doit surveiller chaque jour la qualité de l'air. Si les paramètres de qualité de l'air ne sont pas conformes (niveau d'ammoniac supérieur à 25 ppm, humidité ou de changement d'air), des mesures correctives immédiates doivent être prises.

FR

Les appareils de surveillance de l'ammoniac (p. ex. les bandes et les tubes) sont des outils utiles pour déterminer le niveau de ce gaz dans le poulailler.

Suivi de la qualité de l'air :

- Surveiller la litière trop humide ou trop sèche. Cette mesure donne une estimation du niveau d'humidité dans le poulailler.
- Surveiller les irritations oculaires ou nasales. Cette mesure indique si le niveau d'ammoniac est trop élevé.
- Observation du comportement des oiseaux. Les oiseaux sont-ils entassés ou répartis également sur toute la superficie du poulailler? Les oiseaux se regroupent si la température du poulailler est inégale ou s'il y a des courants d'air.



Voici quelques-unes des mesures qui peuvent être prises pour réduire le niveau d'ammoniac dans le poulailler :

- augmenter le taux de renouvellement de l'air, la puissance du système de ventilation devant être proportionnée à la densité de peuplement;
- donner aux oiseaux des aliments qui réduisent la teneur en urée et en protéines de leurs déjections;
- minimiser les débordements d'eau aux abreuvoirs, les abreuvoirs à tétine donnant moins lieu à des débordements que les abreuvoirs à cloche;
- utiliser de la litière qui peut absorber de grandes quantités d'eau;
- retirer la litière détrempée et la remplacer par une litière sèche;
- réduire la densité de peuplement.

c. Éclairage

Les poulets réagissent facilement à la durée du jour et aux différences d'intensité lumineuse pendant leur période de croissance. C'est pourquoi le choix de votre programme d'éclairage constitue une importante décision du point de vue de la régie d'élevage. Il existe un grand nombre de programmes. Vous devriez tenir compte de la race et du sexe des poulets que vous élevez. Votre programme d'éclairage devrait aussi être adapté à votre système d'alimentation et d'abreuvement.

DF

Au cours des trois premiers jours d'élevage, fournir un éclairage suffisant pour que les poussins mangent, boivent et circulent normalement. De plus, l'éclairage de jour doit permettre d'observer visuellement les poulets sans difficulté.

Au cours des trois premiers jours d'élevage, un éclairage moyen de 20 lux à la hauteur des poussins devrait être maintenu dans l'ensemble du poulailler (sauf dans les endroits ombragés) afin de les encourager à s'alimenter et à boire dès leur arrivée.

20 lux : l'utilisation d'une ampoule incandescente standard de 60 W/120 V par chaque 18,5 m² (200 pi²) de superficie du poulailler assurera un niveau d'éclairage de 20 lux si les ampoules sont installées à environ 3 mètres (10 pi) au dessus du plancher. Pour économiser l'énergie, on peut utiliser une lampe fluorescente compacte de 13 W ou de 15 W.

DF

Vous devez consigner des renseignements sur votre programme d'éclairage. Voir la feuille de consignation de données 1.

FR

Les oiseaux doivent être exposés à une période d'obscurité d'au moins 1 heure par période de 24 heures, sauf en début d'élevage (jusqu'à l'âge de 5 jours) où l'éclairage peut être en continu.

Dans les élevages de poulet canadiens, il est d'usage de prévoir une période d'obscurité (éclairage au niveau des oiseaux qui ne dépasse pas 50 p. 100 de l'intensité lumineuse habituelle) d'une durée d'au moins quatre heures par période de 24 heures.

d. Systèmes de secours

DF

Vous devez disposer d'un système d'alarme qui fonctionne afin d'être informé de toute panne d'électricité et de toute variation de température dépassant les limites critiques. Vous devez mettre à l'essai le système d'alarme au moins une fois par période de production pour veiller à ce qu'il fonctionne adéquatement et inscrire la date des essais dans un registre.

Vous devez disposer d'une génératrice auxiliaire ou d'un autre système permettant de fournir et de maintenir une ventilation, une alimentation, un abreuvement et un éclairage adéquats durant tout l'élevage. Vous devez en vérifier le fonctionnement et inscrire la date des essais dans un registre au moins une fois par période de production afin d'assurer, en cas de panne, le maintien d'un environnement propice aux poulets.

Les employés du poulailler doivent disposer, en cas d'incendie ou d'autre catastrophe, des coordonnées du personnel clé du poulailler avec qui communiquer.



3

**Densité de peuplement, conception de l'espace
et gestion des litières****a. Densité de peuplement**

Les poulets doivent disposer d'un espace suffisant pour pouvoir facilement marcher, tourner, s'asseoir, lisser leurs plumes, battre des ailes, les étirer et prendre des bains de poussière.

DF

On doit viser une densité de peuplement qui, à son niveau le plus élevé (avant l'abattage), ne dépasse pas **31 kg/m² (6,35 lb/pi²)** à moins que le poulailler ne satisfasse aux exigences présentées ci-dessous. Lorsque la réglementation provinciale stipule que la densité de peuplement doit être égale ou inférieure à 31 kg/m² (6,35 lb/pi²), cette réglementation l'emporte sur les exigences de densité de peuplement du présent programme.

Conversion de la densité

kg/m ²	kg/pi ²	lb/pi ²
31	2,88	6,35
38	3,53	7,78

La superficie intérieure totale dont disposent les oiseaux et le nombre total de poulets nécessaire pour que la densité ciblée au moment où les oiseaux atteignent leur poids pour le marché soit atteinte doivent être inscrits sur la feuille de consignation de données 1.

La densité maximale peut atteindre 38 kg/m² (7,78 lb/pi²) dans le cas des poulaillers dont les installations s'y prêtent. Les critères permettant de déterminer si c'est le cas ont trait au taux de mortalité du troupeau, à la qualité de l'air, aux programmes d'élevage, au système d'alimentation et d'abreuvement, au système de ventilation et aux méthodes de contrôle de la litière. Les éleveurs dont l'élevage affiche une densité supérieure à 31 kg/m² doivent faire preuve de vigilance en ce qui a trait aux signes de stress et de surpeuplement. Les indicateurs sont, entre autres, un taux de mortalité élevé, un taux élevé de boiterie, une mauvaise qualité de la litière, un ralentissement de la croissance et une mauvaise ventilation. Les paramètres ci-dessous sont conçus pour servir d'outils pour le contrôle et la prévention de telles conditions dans les élevages dont la densité dépasse 31 kg/m².

DF

Si la densité de peuplement varie entre **31 kg/m² et 38 kg/m² (6,35 lb/pi² et 7,78 lb/pi²)**, il faut satisfaire aux exigences suivantes :

- Le nombre de mangeoires et d'abreuvoirs doit être suffisant pour le nombre de poulets du poulailler. Vous ne pouvez pas avoir plus de poulets que ce que les mangeoires et les abreuvoirs peuvent fournir.
- Des compteurs doivent être disponibles et la consommation doit être consignée quotidiennement pour observer les changements de consommation d'eau.
- Les poulets ne doivent pas parcourir plus de 3 à 4 mètres (10 à 13 pi) pour se nourrir ou s'abreuver lorsque la densité de peuplement varie entre 31 kg/m² et à 38 kg/m² (6,35 lb/pi² à 7,78 lb/pi²).
- Les températures minimale et maximale doivent être consignées tous les jours.
- Il y a des hygromètres ou des détecteurs d'ammoniac permettant de vérifier que la qualité de l'air est convenable. Les niveaux d'humidité ou d'ammoniac doivent être mesurés à chacun des étages du poulailler et les taux minimaux et maximaux observés durant chaque période de 24

DF

heures doivent être consignés. Des mesures correctives doivent être prises si ces niveaux ne respectent pas la norme acceptable. Un niveau d'humidité relative entre 50 et 70 p. 100 et une concentration d'ammoniac inférieure à 25 ppm sont acceptables.

- Il faut tenir des registres de la mortalité, des cas d'euthanasie et des condamnations pour chaque troupeau. Les taux de mortalité et de condamnations ne doivent pas être plus élevés que ce qui est prévu pour une densité de peuplement maximale de 31 kg/m² (6,35 lb/pi²).

Le nombre maximal de poussins pouvant être placés est influencé par le nombre et la capacité des mangeoires et d'abreuvoirs. Il faut donc tenir compte du nombre de poussins que les mangeoires et les abreuvoirs peuvent approvisionner. Reportez-vous aux exemples de calculs de la feuille de consignation de données 1. Dans cet exemple, il est possible de placer au plus 11 375 poussins.

Le chargement partiel des poulets en cours d'élevage (détassement) est une pratique considérée comme étant acceptable à condition que, à son niveau le plus élevé, la densité de peuplement ne dépasse pas 31 kg/m² ou 38 kg/m² en respectant les exigences ci-dessus. Vous devez savoir que cette pratique représente un risque de biosécurité pour votre troupeau. Consultez le programme *Votre propre poulet* pour connaître les procédures recommandées en matière de capture.

b. Système de logement et gestion des litières

Au Canada, les poulets sont généralement élevés dans des poulaillers propres à climat contrôlé. Typiquement, ils sont élevés en liberté, c'est-à-dire qu'ils peuvent circuler librement dans le poulailler. Les poulets à griller peuvent être élevés dans d'autres systèmes de logement à condition que les exigences de ce programme de soins aux animaux soient respectées.

DF

Les systèmes de logement qui ne répondent pas aux exigences de densité de stockage de ce programme seront interdites.

DF

Vous devez vous assurer que la litière de tous les troupeaux est de bonne qualité (propre, sèche et absorbante) et que le matériau, la taille des particules et l'épaisseur de la litière sont adéquats. Les copeaux de bois et la paille coupée constituent des exemples de bonne litière.

Vous devez vérifier la qualité de la litière tous les jours.

Il est important de bien gérer la litière pour élever des poulets en santé. Les niveaux d'ammoniac augmentent si la litière devient trop humide, et cela peut entraîner des lésions aux pattes, des brûlures aux jarrets et des ampoules au bréchet. Les litières trop sèches peuvent jouer un rôle dans les infections respiratoires.

DF

Si la qualité de la litière n'est pas adéquate, c'est-à-dire qu'elle est trop humide ou trop sèche, des mesures immédiates doivent être prises pour l'améliorer.

Une façon de déterminer rapidement le niveau d'humidité d'une litière consiste à :

- presser celle-ci dans la main; si le taux d'humidité est approprié, la litière devrait être légèrement compacte lorsqu'elle est pressée; la masse résultante devrait se défaire facilement.



- Par contre, si elle est très agglutinée, le niveau d'humidité est trop élevé, et la masse obtenue en pressant la litière reste intacte.
- Si la litière ne tient pas lorsqu'elle est pressée, cela signifie que le niveau d'humidité est trop bas, et que la litière ne peut pas former une masse.

DF

Après chaque troupeau, la litière doit être retirée et remplacée par de la litière propre une fois le nettoyage en profondeur du poulailler achevé.

Nous recommandons que les planchers se trouvant au niveau du sol soient en béton, ce qui facilitera le nettoyage et la désinfection. Le nettoyage et la désinfection des poulaillers sont essentiels à la diminution du nombre de microorganismes. Les planchers en terre battue ne sont donc pas recommandés, puisqu'ils ne peuvent pas être nettoyés et désinfectés convenablement.



4

Observation et manipulation des poulets

Une fois que les responsables du couvoir vous ont informé de la date et de l'heure de la livraison, assurez-vous que le poulailler est prêt à recevoir les poussins.

Travaux préparatoires :

- i) La litière doit être propre, exempte de moisissures, douce et sèche, et d'une épaisseur qui permet d'absorber les déjections. L'épaisseur varie selon le type de litière utilisée.
- ii) Le poulailler doit être chauffé avant l'arrivée des poussins afin que leur température corporelle reste constante pendant le transfert depuis le couvoir.
- iii) Les conduites d'eau doivent être prêtes et ajustées comme il se doit. Les poussins doivent pouvoir boire et se nourrir adéquatement dès leur arrivée.

DF

L'éleveur de poulets, ou un employé, doit toujours être présent lors de la livraison et du placement des poussins afin de s'assurer qu'ils sont en bonne condition physique et de veiller à ce que l'environnement leur convienne.

Lorsque vous recevez les poussins, apportez les boîtes directement à l'intérieur du poulailler et disposez-les uniformément. Sortez les poussins des boîtes délicatement et avec soin. Voici quelques points importants à respecter :

- Les boîtes qui contiennent les poussins devraient toujours être manipulées en position horizontale et elles ne devraient jamais être lancées ni échappées.
- Les poussins devraient être retirés de la boîte en penchant celle-ci lentement, puis en la retirant d'un geste souple et rapide.
- Si le poussin est retiré de la boîte manuellement (les mains formant une coupe), il ne doit pas être serré.
- Les poussins ne doivent pas tomber d'une hauteur qui risquerait de leur causer des blessures.

DF

Vous devez inspecter l'ensemble des poussins dès leur arrivée. Consignez vos observations. Notez toute mesure corrective que vous avez prise.

Nous donnons ci-dessous les critères d'évaluation de la qualité qu'utilisent les couvoirs, et nous conseillons l'éleveur de s'en servir à la réception de poussins.

- i) Poussin alerte : un poussin alerte a les yeux clairs et grand ouverts et il semble curieux.
- ii) Poussin vigoureux : un poussin vigoureux bouge immédiatement lorsqu'on le dérange et il ne montre aucun signe de faiblesse.
- iii) En bon état de santé : on évalue l'état de santé d'un poussin en le prenant dans la main. Un poussin en santé est ferme, il n'est pas mou. Le nombril est guéri, le duvet n'est pas emmêlé et le poussin ne montre pas de signes de déshydratation. Un nombril non guéri est une source immédiate d'infection bactériologique pouvant entraîner la mort du poussin.
- iv) Poussin normal : un poussin normal ne présente pas de difformité apparente, de signes anormaux, tel qu'un bec tordu ou des doigts tordus, des pattes déformées ou écartées, etc. Le lot ne devrait pas comprendre de poussins anormalement petits.



DF

Vous devez respecter les exigences de *Votre propre poulet* des PPC afin que votre poulailler soit prêt à accueillir les poussins au moment de leur livraison.

Parfois, vous devrez examiner de plus près certains de vos poulets. Par exemple, lorsque vous constatez les premiers signes cliniques d'une maladie. Manipuler un poulet peut le stresser si on s'y prend mal.

DF

Vous devez vérifier vos poulets au moins deux fois par jour et plus souvent par mauvais temps. Ce que vous devez observer, deux fois par jour :

- les poulets malades ou blessés,
- les bruits anormaux de la respiration et la respiration par la bouche,
- les poulets morts,
- la boiterie et l'incapacité de se lever,
- la forme physique,
- l'état du plumage,
- le comportement.

DF

Vous devez vérifier vos mangeoires, vos abreuvoirs et votre système de ventilation au moins deux fois par jour et réparer immédiatement toute défectuosité mécanique.



5

Pratiques en matière de soins de santé**DF**

Le nom et les coordonnées d'un vétérinaire spécialiste des volailles, qui connaît votre exploitation ainsi que ceux d'un substitut doivent être inscrits sur la feuille de consignation de données 1.

Vous devriez consulter un vétérinaire, au besoin, pour obtenir des conseils sur la santé et le bien-être de chacun des troupeaux que vous élevez.

DF

Vous devez surveiller les signes cliniques de maladie et les taux inhabituellement élevés de mortalité. Si vous constatez un état anormal au sein du troupeau, consultez un vétérinaire. Vous recevrez un diagnostic et des recommandations quant au traitement pertinent. Conservez ces rapports. Si la présence d'une maladie à déclaration obligatoire est confirmée ou soupçonnée, vous devez en informer un vétérinaire de l'Agence canadienne d'inspection des aliments. Ou encore, il faut communiquer avec le vétérinaire provincial ou un laboratoire provincial et votre office provincial de commercialisation si une maladie à déclaration obligatoire pour votre province est dépistée.

Voici quelques signes indicateurs de la présence de maladies :

- mortalité accrue,
- diminution de la consommation d'aliments et d'eau,
- modifications du degré d'activité ou du comportement,
- plumage anormal,
- déjections anormales,
- changements de la respiration.

Vous devez adopter des mesures pour prévenir les blessures à répétition dans le troupeau. Vous devez agir rapidement pour trouver la cause des blessures récurrentes et prendre des mesures correctives.

DF

Les médicamenteurs sont des outils pratiques pour le traitement des oiseaux malades. Observez les exigences de *Votre propre poulet* pour l'entretien des médicamenteurs.

Les problèmes de pattes peuvent causer énormément de douleur et d'inconfort. La boiterie doit être surveillée de près chez les poulets. Les poulets boiteux qui ne peuvent marcher, ni se nourrir et boire, doivent être euthanasiés. Vous trouverez une méthode d'évaluation de la boiterie dans Kestin et coll. (1992).

Les lésions aux coussinets des pattes doivent être étroitement surveillées. Elles peuvent varier, allant de la décoloration de la peau à l'ulcération et à l'inflammation des coussinets. Ces lésions sont causées par la mauvaise condition de la litière (humidité et un fort taux d'ammoniac). Il faut prendre des mesures pour améliorer la qualité de la litière si des poulets du troupeau souffrent de lésions aux coussinets.

¹ S.C. Kestin, T.G. Knowles, A.E. Tinch et N.G. Gregory, « Prevalence of leg weakness in broiler chickens and its relationship with genotype », *Veterinary Record*, 131, p. 190-194, 1992.



DF

Le taux de mortalité final des troupeaux des deux sexes ne doit pas dépasser les valeurs inscrites dans le tableau ci-dessous. La mortalité attribuable à des facteurs hors de contrôle de l'éleveur, telles les maladies transmises verticalement (p.ex., hépatite), la sélection (réforme) attribuable à la taille des poussins ou à une croissance ralentie n'est pas comprise dans le taux de mortalité final et ne donne pas lieu à l'imposition de mesures correctives.

Étant donnée la différence entre le taux de mortalité des mâles et des femelles, le taux de mortalité final des troupeaux composés exclusivement de mâles peut dépasser de 2 p. 100 le taux de mortalité des troupeaux composés des deux sexes.

Calcul de la mortalité dans les troupeaux composé des deux sexes selon l'équation suivante :
 $2 + (0,06 \times \text{âge à l'abattage en jours})$

Âge à l'abattage (semaines)	Âge à l'abattage (jours)	Mortalité théorique du troupeau (%)
4	28	3,68
5	35	4,10
6	42	4,52
7	49	4,94
8	56	5,36

DF

Le taux de mortalité doit être consigné quotidiennement. Si le taux de mortalité est supérieur à 2 p. 100 en 24 heures, il faut aviser un vétérinaire. Si un taux élevé de mortalité est présent immédiatement après le peuplement du poulailler, le personnel du couvoir peut être contacté au lieu d'un vétérinaire. Le problème, les mesures correctives qui sont prises et les résultats obtenus doivent être consignés.

Les poulets malades ou blessés doivent être réformés tous les jours. Lorsque cela s'avère nécessaire, ils doivent être euthanasiés sans cruauté par du personnel compétent.

On considère que les techniques d'euthanasie ne sont pas cruelles lorsque la mort survient rapidement et que la douleur, la peur et la détresse sont minimales. Il faut faire tout ce qu'on peut pour réduire la douleur, la peur et la détresse. Lorsqu'elle est exécutée correctement, la dislocation cervicale est considérée comme une technique d'euthanasie des poulets sans cruauté et acceptable.

Il faut respecter la réglementation provinciale relative à l'environnement et à la gestion des déchets lorsqu'on élimine les oiseaux morts.



6

Capture et chargement

La capture et le chargement sont des tâches dont l'éleveur et le transformateur se partagent la responsabilité. À la ferme, planifier et concevoir l'accessibilité aux bâtiments de façon appropriée permet d'améliorer la manipulation sans cruauté des poulets. La conception des bâtiments devrait décourager le transfert inutile des poulets entre les membres de l'équipe de capture.

Il est recommandé de prévoir ce qui suit lors de la conception d'un poulailler :

- Un accès facile aux zones de chargement et de déchargement des poulaillers.
- Des gouttières au-dessus des portes de chargement.
- Des zones et des rampes de chargement et de déchargement qui permettent à l'équipe de manipuler les poulets correctement.
- Un éclairage adéquat doit permettre une vision nocturne appropriée.
- Une ouverture dans le plancher (le cas échéant) par laquelle les gens peuvent faire passer les poulets sans risque. Cette ouverture devrait mesurer au moins un mètre carré (10,76 pieds carrés). Aucun obstacle, comme des solives de plancher, ne devrait nuire au transfert des poulets.
- Les poulaillers devraient compter un nombre suffisant de portes ou d'ouvertures de taille appropriée au genre de capture pratiqué.
 - Lorsque les poulets sont placés dans des cageots pour le transport, le poulailler doit être muni d'une porte à tous les 15 m (49 pi). Il est recommandé que les portes aient au moins 120 cm (48 po) de largeur et 200 cm (78 po) de hauteur.
 - Lorsque la capture modulaire est employée, les poulaillers doivent posséder une porte assez large pour que l'équipement et les modules entrent facilement.
- Les structures doivent être construites et entretenues, pour qu'il n'y ait pas de bords coupants qui pourraient blesser les oiseaux.

L'utilisation de machines de capture et de systèmes de transport modulaires peut aider à réduire les problèmes de capture et de chargement ainsi que les blessures causées aux poulets. Cependant, on ne devrait se servir que de machines qui manipulent sans cruauté les oiseaux.

DF

L'éleveur ou son employé doit être disponible (sur les lieux ou par téléphone) pour aider l'équipe, si un problème survient au moment de la capture. Il faut soulever ou enlever les mangeoires et les abreuvoirs et diminuer l'intensité de l'éclairage pour faciliter la capture des poulets.

Il est recommandé d'augmenter la ventilation pendant la capture afin d'améliorer les conditions de travail des équipes de capture. Les oiseaux doivent être habitués à une température plus fraîche avant l'arrivée des équipes de capture.

Consultez la section 5 du *Code de pratiques recommandées pour le soin et la manipulation des animaux de ferme – Poulets, dindons et reproducteurs du couvoir à l'abattage* ou le *Code de pratiques recommandées pour le soin et la manipulation des animaux de ferme – Transport* pour plus de renseignements sur le transport des volailles sans cruauté.



7

Contrôle des insectes et des animaux nuisibles, biosécurité et salubrité

Les oiseaux sauvages, les rongeurs et les insectes peuvent être porteurs de maladies infectieuses; il faut donc les empêcher d'entrer dans le poulailler. En outre, vous devez éviter que vos poulets soient en contact direct et visuel avec d'autres animaux, car cela peut les effrayer.

DF

Vous devez mettre en place un programme de lutte contre les animaux et les insectes nuisibles efficace et ne jamais permettre aux animaux de compagnie de pénétrer dans les poulaillers. Votre programme de lutte contre les parasites doit être consigné.

Les agents pathogènes, qu'il s'agisse de virus, de bactéries, de champignons ou de parasites, peuvent infecter les poulets. Ils peuvent réduire le bien-être de vos oiseaux, diminuer votre production et menacer la confiance du consommateur envers votre produit. Les personnes, les animaux de compagnie, les oiseaux sauvages, les rongeurs, les insectes et autres peuvent tous être porteurs de maladies. Le premier moyen de défense pour protéger vos troupeaux est de limiter, autant que possible, ce qui entre en contact avec eux. Le deuxième moyen de défense est votre programme de nettoyage et de désinfection. Le nettoyage et la désinfection sont les éléments clés qui brisent le cycle de la contamination.

DF

Il faut observer les exigences de *Votre propre poulet* en matière de biosécurité, de nettoyage, de désinfection et de lutte contre les animaux et les insectes nuisibles.



8

Éleveur et employés

DF

Tous les membres du personnel intervenant dans le soin et la manipulation des poulets doivent comprendre le Programme de soins aux animaux.

Les membres du personnel intervenant dans le soin et la manipulation des poulets doivent être compétents dans les domaines suivants :

- la compréhension du comportement de base des poulets (normal et anormal),
 - y compris les signes de peur, de détresse et d'inconfort thermique;
- le repérage des signes de maladie ou de mauvaise santé,
 - y compris l'évaluation des cas de boiterie et de lésions aux coussinets;
- la connaissance des procédures adéquates de manipulation des poulets;
- les méthodes d'euthanasie sans cruauté;
- la gestion de la qualité de l'air et des litières;
- la connaissance des procédures d'urgence en cas de feu ou de désastre.

FR

Voici la procédure recommandée pour réduire le risque d'affolement des poulets lorsqu'on entre dans le poulailler ou lors de la tournée:

- le personnel doit porter des vêtements ayant la même apparence;
- la tournée doit être effectuée de façon régulière et selon un horaire établi;
- le même signal doit être donné lorsque quelqu'un entre dans le poulailler pour avertir les poulets qu'une personne s'approche.



9

Tenue de dossiers et mesures correctives**a. Tenue de dossiers**

On tient des dossiers parce qu'ils constituent un témoignage des soins donnés aux animaux à la ferme. Les formulaires ont pour but de vous aider à consigner des données sur la qualité des soins que reçoivent les animaux dans votre ferme. Si vous disposez déjà de votre propre système de tenue de dossiers ou de votre propre Programme de soins aux animaux accompagné de formulaires permettant d'atteindre les objectifs du présent Programme, vous pouvez continuer de l'utiliser. Vous devrez cependant vérifier qu'il sera possible d'établir des liens entre votre système et les sections pertinentes du présent manuel lorsque viendra le moment de votre audit à la ferme. Il faut conserver les dossiers jusqu'à l'audit suivant.

Vous trouverez en annexe, à titre d'exemple, un jeu de formulaires servant à consigner des données. Vous trouverez dans le manuel *Votre propre poulet* d'autres modèles de formulaires qui sont destinés au Programme de salubrité des aliments à la ferme. N'hésitez pas à utiliser ces formulaires.

Voici quelques lignes directrices permettant de compléter les formulaires concernant chacun des troupeaux :

- Quand vous terminez une activité, cochez la case du formulaire correspondante à l'activité ou inscrivez l'information dans la section pertinente du formulaire.
- S'il y a lieu, notez la date à laquelle vous avez achevé l'activité sur la ligne prévue à cette fin. Ce sera important si vous devez montrer que suffisamment de temps s'est écoulé entre deux activités.
- Si une case ou une section ne s'applique pas à votre ferme, tracez un trait sur la case ou la section ou inscrivez-y « s/o » (sans objet).

Procédure de régie d'élevage

L'éleveur doit fournir des informations sur le poulailler, les équipements et les procédures de régie d'élevage sur la feuille de consignation de données 1 (ou semblable) pour chacun de ses poulaillers. Cette information doit être révisée et mise à jour le cas échéant au moins une fois par an.

Un exemple est donné sur la façon de procéder aux calculs. Un modèle sur les procédures de régie d'élevage du Programme de soins aux animaux est également inclus avec ce programme. Les procédures de régie d'élevage doivent être révisées et mise à jour annuellement. Signer et dater les procédures de régie d'élevage à chaque fois que des modifications sont apportées.

Un modèle des procédures de régie d'élevage est proposé, mais les éleveurs peuvent se servir du modèle qu'ils désirent et ils n'ont pas besoin de réécrire l'information que l'on peut facilement trouver ailleurs. Pour chaque section, il faut décrire en détail les procédures utilisées sur la ferme ainsi que tout autre commentaire pertinent.

Registres propres aux troupeaux

L'information inscrite sur les formulaires propres aux troupeaux (ou semblables) doit être complétée pour chaque troupeau et pour chaque poulailler.

Les formulaires de consignation de données pour le Programme de soins aux animaux et de *Votre propre poulet* ont été combinés pour faciliter le processus.

DF

DF

Comment remplir les formulaires :

- Pour la section concernant la préparation du poulailler, inscrire la date de chaque activité. Une description de l'activité, du produit chimique et/ou concentration est requise là où un « * » est indiqué.
- Pour les formulaires de consignation quotidienne, les données peuvent être personnalisées en fonction de votre établissement. Chaque jour qu'une activité a lieu, il faut cocher la case qui correspond à l'activité.
- Toute information au sujet de la journée de capture relative à votre établissement doit être inscrite sur ces formulaires.
- Dans la section portant sur la densité, consigner l'information requise au tableau. Pour les troupeaux avec chargement partiel en cours d'élevage, inclure les calculs pour la densité lorsque le troupeau a été chargé partiellement et les calculs pour la densité à la capture finale.
- Selon la durée de votre élevage, des pages supplémentaires ont été ajoutées pour permettre de plus longues périodes de croissance.

DF

Les éleveurs devront conserver au moins un an de dossiers en tout temps.

b. Mesures correctives

Les mesures correctives utilisées dans le cadre du Programme de soins aux animaux seront traitées de façon semblable au manuel *Votre propre poulet*. Ce processus est décrit dans la section Processus d'audit à la ferme et de certification dans le présent manuel.

1. S'il se produit quelque chose qui ne correspond pas aux exigences obligatoires du programme pour les paramètres énumérés ci-dessous, il faut que des mesures correctives soient prises.

Paramètres du programme :

- densité de peuplement,
- qualité de l'air,
- température ambiante,
- gestion de la litière,
- aliments et eau.

DF

Chaque fois qu'il se produit une déviation pendant la période d'élevage, elle doit être consignée sur la feuille de consignation des déviations, le registre propre aux troupeaux ou sur un formulaire semblable et la raison pour laquelle elle s'est produite doit être mentionnée (par exemple : la densité visée est dépassée parce que la date de la transformation a été changée, etc.) Une déviation simple n'affecte pas directement la certification. Dans certains cas, un changement doit être apporté aux pratiques de gestion pour que l'écart ne se reproduise plus. Dans l'éventualité où cela se produit, l'éleveur doit inscrire quels changements sont apportés.

Si un problème devient chronique (p. ex., se reproduit durant les trois prochains troupeaux), l'éleveur sera tenu de modifier sa régie d'élevage afin de corriger le problème et de recevoir une certification.

L'éleveur peut utiliser la feuille de consignation des déviations (ou une fiche semblable) pour noter l'information demandée ci-dessus.

2. S'il se produit quelque chose qui ne correspond pas aux exigences obligatoires du programme pour les paramètres mentionnés ci-dessous, il faut également que des mesures correctives soient prises.

Paramètres du programme :

- éclairage,
- systèmes de secours,
- planification d'urgence,
- surveillance et manutention des oiseaux,
- pratiques en matière de soins de santé,
- capture et chargement,
- lutte contre les animaux et les insectes nuisibles, biosécurité et mesures d'hygiène,
- employés et gestionnaires,
- tenue de dossiers.

DF

Lorsqu'une déviation par rapport aux exigences du programme est constatée pendant un audit, l'auditeur exige que des mesures correctives soient prises et convient avec l'éleveur de la date de la mise en œuvre.

Il y aura un audit de suivi qui permettra à l'auditeur de constater que les mesures demandées ont été mises en œuvre.

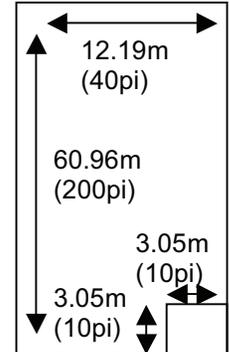


FEUILLE DE CONSIGNATION DE DONNÉES 1 - Exemple de calculs

Cette feuille a été développée pour aider l'éleveur à évaluer le nombre maximal de poussins à placer selon différents paramètres (ex. densité maximale, superficie du parquet, etc.). La présente version de la Feuille de consignation de données 1 doit remplacer la version originale qui est fournie dans le manuel.

Ceci est un exemple du calcul visant à déterminer le nombre maximum de poussins à placer sur un parquet du poulailler selon les paramètres suivants :

- Superficie du parquet : 60,96m x 12,19m (200 pieds x 40 pieds)
- Salle de travail de 3,05m x 3,05m (10 pieds x 10 pieds)
- Poids-cible : 2,0 kg (4,41 livres)
- Densité maximale : 31 kg/m² (6,35 livres/p.c.)
- Estimation de la mortalité : 3 %
- Nombre total de mangeoires : 207
- Nombre total d'abreuvoirs à tétine : 948
- Recommandation du fabricant quant au nombre d'oiseaux/mangeoire : 55
- Recommandation du fabricant quant au nombre d'oiseaux/abreuvoirs à tétine : 12



Étape 1 : Calcul de la superficie

Les mesures pour le calcul de la superficie doivent être prises à l'intérieur du poulailler et il ne faut tenir compte que de l'espace accessible aux oiseaux.

$$\begin{aligned}
 &= (\text{longueur} \times \text{largeur du poulailler}) - (\text{longueur} \times \text{largeur de la salle de travail}) \\
 &= (60,96 \text{ m} \times 12,19 \text{ m}) - (3,05 \text{ m} \times 3,05 \text{ m}) \text{ ou } (200 \text{ pi} \times 40 \text{ pi}) - (10 \text{ pi} \times 10 \text{ pi}) \\
 &= 743,1 \text{ m}^2 - 9,30 \text{ m}^2 \text{ ou } 8,000 \text{ pi}^2 - 100 \text{ pi}^2 \\
 &= \mathbf{733,8 \text{ m}^2 \text{ ou } 7,900 \text{ pi}^2}
 \end{aligned}$$

Étape 2 : Calcul du nombre d'oiseaux basé sur la densité maximale et le poids cible

* Le nombre d'oiseaux doit être recalculé lorsque le poids cible change.

$$\begin{aligned}
 &= (\text{superficie totale} \times \text{densité cible}) / \text{poids cible} \\
 &= (733,8 \text{ m}^2 \times 31 \text{ kg/m}^2) / 2,0 \text{ kg}^* \text{ ou } (7,900 \text{ pi}^2 \times 6,35 \text{ lb/pi}^2) / 4,41 \text{ lb} \\
 &= \mathbf{11,375 \text{ oiseaux}}
 \end{aligned}$$

Étape 3 : Calcul du nombre d'oiseaux basé sur le nombre de mangeoires

$$\begin{aligned}
 &= (\text{N}^{\text{bre}} \text{ total de mangeoires}) \times \text{Recommandation du fabricant (n}^{\text{bre}} \text{ d'oiseaux / mangeoire)} \\
 &= 207 \text{ mangeoires} \times 55 \text{ oiseaux/mangeoire} \\
 &= \mathbf{11,385 \text{ oiseaux}}
 \end{aligned}$$

Étape 4 : Calcul du nombre d'oiseaux basé sur le nombre d'abreuvoirs

$$\begin{aligned}
 &= (\text{N}^{\text{bre}} \text{ total d'abreuvoirs}) \times \text{Recommandation du fabricant (n}^{\text{bre}} \text{ d'oiseaux / abreuvoir)} \\
 &= 948 \text{ abreuvoirs} \times 12 \text{ oiseaux/abreuvoir} \\
 &= \mathbf{11,376 \text{ oiseaux}}
 \end{aligned}$$

Étape 5 : Nombre maximum de poussins à placer

Il faut utiliser la capacité la moins élevée parmi les étapes 2, 3 ou 4 pour calculer le nombre maximum de poussins à placer sur le parquet.

$$\begin{aligned}
 &= (\text{capacité la moins élevée}) \times (100) / (100 - \text{mortalité estimée (en \%)}) \\
 &= 11,375 \times (100) / (100 - 3) \\
 &= \mathbf{11,726} \text{ (représente le nombre maximum d'oiseaux à placer)}
 \end{aligned}$$

FEUILLE DE CONSIGNATION DE DONNÉES 1

L'éleveur doit fournir les informations suivantes pour chacun de ses poulaillers. L'éleveur peut utiliser à cette fin soit le présent formulaire, soit un formulaire semblable.

Étape 1 et 2 : Nombre d'oiseau selon la superficie basé sur la densité maximale et le poids cible

	Superficie ¹	Densité maximale	Poids-cible ²	Capacité en nombre d'oiseaux selon la superficie
Étage 1				
Étage 2				
Étage 3				

¹ Les mesures doivent être prises à l'intérieur du poulailler. ² Si plus d'un poids ciblé est utilisé par superficie (p. ex. chargement partiel), des formulaires supplémentaires peuvent être utilisés pour calculer le nombre maximal d'oiseaux à placer par poulailler.

Étape 3 et 4 : Calcul du nombre d'oiseaux basé sur le nombre de mangeoires et le nombre d'abreuvoirs

	Capacité en nombre d'oiseaux des mangeoires			Capacité en nombre d'oiseaux des abreuvoirs		
	N ^{bre} total de mangeoires (a)	Recommandation : n ^{bre} d'oiseaux / mangeoire (b)	Capacité des mangeoires (a x b)	N ^{bre} total d'abreuvoirs (c)	Recommandation : n ^{bre} d'oiseaux / abreuvoir (d)	Capacité des abreuvoirs (c x d)
Étage 1						
Étage 2						
Étage 3						

Étape 5 : Calcul du nombre maximum de poussins à placer

	Capacité la moins élevée en termes d'oiseaux (selon la superficie, les abreuvoirs et les mangeoires)	Mortalité prévue*	Nombre maximum de poussins à placer
Étage 1			
Étage 2			
Étage 3			

(*selon l'historique de la ferme)

Vétérinaire

Nom :	Nom :
Téléphone :	Téléphone :
Télécopieur :	Télécopieur :

Les Procédures de régie d'élevage suivant doivent être disponibles :

- | | |
|---|--|
| a) le programme de température de votre troupeau et les procédures suivies lorsque la température dévie de la plage (tant pour les hautes que les basses températures); | c) les procédures d'observation de la santé des troupeaux; |
| b) le programme d'éclairage durant le cycle de votre troupeau; | d) les procédures d'observation de la qualité de l'air; |
| | e) les procédures d'observation de la qualité de la litière; |
| | f) les procédures durant la capture. |

Procédure de régie d'élevage

Les renseignements suivants doivent être revus au moins une fois par an. Certains de ces renseignements peuvent déjà se trouver ailleurs. Signez et datez le formulaire chaque fois que des modifications sont apportées et annuellement.

TEMPÉRATURE

Transcrivez le programme de température de votre troupeau et les procédures suivies lorsque la température dévie de la plage (tant pour les hautes que pour les basses températures).

ÉCLAIRAGE

Décrivez le programme d'éclairage pendant le cycle de votre troupeau.

Prévoyez-vous au moins une heure de réduction de l'intensité de l'éclairage (de 50 p. 100) quotidiennement?

Oui Non

SANTÉ DU TROUPEAU

Indiquez la fréquence quotidienne d'observation du troupeau. Ce nombre varie-t-il pendant l'élevage?

Oui Non

Indiquez les éléments observés pendant les tournées quotidiennes :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Diminution de la consommation d'aliments et d'eau | <input type="checkbox"/> Modification du comportement |
| <input type="checkbox"/> Modifications du degré d'activité | <input type="checkbox"/> Bruits anormaux de la respiration et respiration par la bouche |
| <input type="checkbox"/> Plumage anormal | <input type="checkbox"/> Boiterie et incapacité de se lever |
| <input type="checkbox"/> Déjections anormales | <input type="checkbox"/> Forme physique |
| <input type="checkbox"/> État du plumage | <input type="checkbox"/> Poulets morts, malades ou blessés |



Indiquez toute autre observation effectuée : _____

QUALITÉ DE L'AIR

Décrivez les procédures quotidiennes que vous suivez pour contrôler la qualité de l'air (inclure la méthode utilisée et la fréquence de contrôle).

QUALITÉ DE LA LITIÈRE

Décrivez les procédures quotidiennes que vous suivez pour observer la qualité de la litière (inclure la méthode utilisée et la fréquence de l'observation).

PROCÉDURES PENDANT LA CAPTURE

Indiquez les procédures que vous utilisez pendant la capture.

Mangeoires surélevées Abreuvoirs surélevés Baisse de l'intensité lumineuse

Éleveur ou employé disponible : par téléphone en personne

Signature : _____ Date : _____



Liste des exigences à vérifier pour la préparation du poulailler

ACTIVITÉS	DATE(S) D'EXÉCUTION	NOTER LE NOM DU PRODUIT ET (OU) DÉCRIRE LA PROCÉDURE
Nettoyage et désinfection		
Retirer et entreposer la litière	*	* Emplacement :
Nettoyage partiel (soufflage) du poulailler, de l'entrée du poulailler et de l'équipement (système d'alimentation, abreuvoirs, ventilateurs, planchers, murs, bottes/chaussures spécifiques au poulailler, seaux pour le transport des mortalités, etc)	*	
Lavage en profondeur du poulailler et de l'équipement (même liste d'équipement que le nettoyage partiel) (au moins une fois par année)	*	* Nom du produit :
Désinfection/fumigation du poulailler	*	* Nom du produit :
Nettoyage (et désinfection selon le processus établi pour le poulailler) du matériel de nettoyage	*	* <input type="checkbox"/> Nettoyage <input type="checkbox"/> désinfection Nom du produit :
Rinçage (purge), nettoyage/désinfection des conduits d'eau (désinfection des abreuvoirs ouverts si applicable)	*	* <input type="checkbox"/> Purge <input type="checkbox"/> Nom du produit :
Inspection de l'intérieur et de l'extérieur des silos (au moins une fois par année)	*	* Description :
Période de vide sanitaire: indiquer le nombre de jours entre la fin de l'expédition des poulets et le placement des poussins		*
Préparation des installations		
Vérification du système de chauffage	*	
Vérification de la génératrice de secours	*	
Vérification du système d'alarme	*	
Vérification du système de ventilation	*	
Vérification du système d'éclairage	*	
Vérification – tous les abreuvoirs et mangeoires	*	
Litière (s'assurer, lorsqu'elle est placée, qu'elle ne contient pas de moisissures, de plumes ou de fientes)	*	
Contrôle antiparasitaire		
Description des réparations à apporter aux poulailler	*	*Description :
Désherbage autour du poulailler	*	*
Maintien de la ZAC propre et libre de débris	*	*
Mesures de contrôle de la vermine	*	* Contrôles :
Mesures de contrôle des oiseaux sauvages	*	* Contrôles :
Mesures de contrôle des insectes	*	* Produit :
Insecticides (ex: ténébrions) utilisés	*	* Produit :
Mesures de contrôle des autres rongeurs (nommez-les)	*	* Contrôles :
Aucun animal familier dans la ZAR	*	* Signature :



Programme d'assurance de la salubrité des aliments à la ferme et Programme de soins aux animaux des PPC – Registres propres aux troupeaux (2010)



VERSION 2.0

Renseignements sur l'élevage

Période d'allocation : _____

Poulailler n° : _____

Étage n° : _____

Date du placement : _____

Évaluation de l'état des poussins

Évaluation de la qualité	À la réception		3-4 jours	
	Acceptable	Inacceptable	Acceptable	Inacceptable
Alerte				
Vigoureux				
Santé				
Apparence				

Eau – Consignez la méthode utilisée pour le traitement de l'eau et les résultats de la vérification (au moins deux fois durant le cycle d'élevage)

Produit pour le traitement de l'eau	Date(s) d'utilisation	Vérification de la concentration de produits chimiques	
		Date	Résultats

Moulée – Chaque livraison de moulée fait l'objet d'une inspection visuelle et la facture est consultée pour la présence de médicaments : _____ (initiales)

Inscrire la date à laquelle des mesures de contrôle ont été prises au moment de passer des aliments contenant des médicaments assortis d'un délai d'attente à un aliment sans délai d'attente*	Inscrire le type et la quantité d'ingrédients (p. ex. blé) ajoutés aux aliments finis	Inscrire la date de prélèvement d'échantillons de moulée (si nécessaire)

* Pour les systèmes à un seul silo, inscrire la date à laquelle les côtés du silo ont été nettoyés pour éliminer les accumulations d'aliments; dans le cas des systèmes à deux silos, inscrire la date à laquelle le changement s'est produit au silo contenant des aliments sans délai d'attente.

Registre des visiteurs

Date	Nom	Le visiteur a-t-il été en contact avec de la volaille dans les 24 heures précédant la visite?

Coupez le long des pointillés lorsque les pages doivent être télécopées.

Formulaire pour le transfert de la moulée

Date du transfert	Nom de la ferme d'origine et n° du silo	Nom de la ferme de destination et n° du silo	Liste des antibiotiques comportant une période de retrait utilisés dans le troupeau	Méthode de transport	Prélèvement d'un échantillon	Mesures de prévention de contamination croisée utilisées dans le silo d'origine

Médicaments — Complétez le tableau suivant lorsque des médicaments sont utilisés pour traiter une maladie ou des symptômes

Médicament		Délai d'attente (en jours)	Test du médicamenteur d'eau			Consignez toute mesure de contrôle utilisée*
Date début	Date fin		Date	Résultats	Mesures correctives (s'il y a lieu)	

* Dans le cas des médicaments assortis d'un délai d'attente et utilisés durant la période d'engraissement : consigner la date à laquelle les mangeoires ont été visées ou les lignes d'eau purgées.

Densité du troupeau

Étage	Nombre d'oiseaux à l'expédition	Poids moyen des oiseaux	Densité à l'expédition (poids/étage)

Tableau des divergences

Complétez ce tableau lorsque se produit une divergence dans une des Procédures de régie d'élevage incluant :

- ✓ Niveaux de température
- ✓ Programme d'éclairage
- ✓ Niveau d'humidité ou d'ammoniaque
- ✓ Mortalité élevée
- ✓ Qualité de la litière
- ✓ Médicaments administrés dans l'eau ou la moulée
- ✓ Systèmes d'alarme

Date	Description de la divergence	Raison de la divergence	Mesures correctives visant à corriger la divergence

Expédition

Nom du représentant de la ferme Présent lors de la capture ou Disponible par téléphone : _____

Levée des mangeoires et des abreuvoirs avant la capture Réduction de l'intensité de l'éclairage avant la capture

Température à l'intérieur du poulailler ____°C/°F au chargement Température à l'extérieur du poulailler ____°C/°F au chargement

Commentaires sur la capture et le chargement : _____

Oiseaux réformés : _____ Réduction de la température du poulailler avant le chargement _____ heures

Vérifications quotidiennes

Je confirme que l'information dans ces dossiers spécifiques aux troupeaux est exacte et que les vérifications suivantes en matière de salubrité des aliments et de soins aux animaux ont été effectuées quotidiennement (toute divergence par rapport aux PRÉ doit être consignée dans le tableau des divergences) :

- ✓ Qualité et disponibilité de la moulée
- ✓ Disponibilité de l'eau (qualité – turbidité et rouille – vérification hebdomadaire)
- ✓ Confort thermique du troupeau
- ✓ Système de ventilation
- ✓ Niveaux d'humidité
- ✓ Niveaux d'ammoniaque
- ✓ Niveaux de température
- ✓ Qualité de la litière
- ✓ Qualité de l'eau (moisissure et limon) dans le cas des abreuvoirs ouverts

Signature _____

Date _____

Coupez le long des pointillés lorsque les pages doivent être télécopées.

Mortalité et dossiers quotidiens pour les troupeaux élevés à une densité de 31 kg/m² à 38 kg/m²

Âge	Date	Mortalité	Température		Mortalité	Humidité ou Ammoniaque		Lecture du compteur d'eau	Alarmes*
			Min.	Max.		Min.	Max.		
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
11									
12									
13									
14									
15									
16									
17									
18									
19									
20									
21									
22									
23									

Âge	Date	Mortalité	Température		Mortalité	Humidité ou Ammoniaque		Lecture du compteur d'eau	Alarmes*
			Min.	Max.		Min.	Max.		
24									
25									
26									
27									
28									
29									
30									
31									
32									
33									
34									
35									
36									
37									
38									
39									
40									
41									
42									
43									
44									
45									
46									

* Consignez toute action corrective dans le tableau des divergences

* Consignez toute action corrective dans le tableau des divergences